

**SOC-1100 Stratification et classes sociales**  
(3 crédits)

Hiver 2021

Professeur : Guy Fréchet  
Courriel : [guy.frechet@soc.ulaval.ca](mailto:guy.frechet@soc.ulaval.ca)

**1. Objectifs du cours**

Le premier objectif du cours consiste à présenter les **théories** relatives à l'étude de la stratification et des classes sociales. Des auteurs ont ainsi proposé des visions très élaborées de la **dynamique inégalitaire des relations ou rapports entre divers groupes sociaux** – strates ou classes, sexe, âge (les classes d'âge), classes ethniques, revenu et bien-être (strates ou classes de revenu), consommation, patrimoine, profession (catégories occupationnelles), prestige, savoir, pouvoir, etc. Les auteurs classiques, parmi lesquels se trouvent Rousseau, Marx, Weber et plusieurs autres, et les auteurs contemporains, Bourdieu, Chauvel, Damon, Dubet et plusieurs autres, ont déjà établi les bases d'une sociologie de la stratification sociale.

Un second objectif consiste ainsi à voir les **outils méthodologiques** qui permettent d'étudier les inégalités sociales, ex. : coefficient de Gini, rapports interquintiles ou interdéciles, autres mesures d'inégalités y compris les mesures d'aversion aux inégalités, indice Robin des bois (ou de Hoover), courbe de Gatsby, etc. Il existe aussi des outils géomatiques qui permettent de bien circonscrire les inégalités sur le territoire (en particulier l'indice de défavorisation matérielle et sociale).

Un troisième objectif consiste enfin à bien connaître l'**état de la recherche contemporaine** sur les inégalités portant au choix sur divers groupes sociaux (classes de sexe, d'âge, classes de revenu, inégalités de bien-être, etc.) ou sur des secteurs particuliers. Nous aborderons également quelques **débats** et **controverses** sur le sujet, notamment la question des « classes moyennes en déclin » au Québec et à l'international. Il existe aussi une longue tradition d'études sur les catégories occupationnelles, la mobilité sociale et la transmission intergénérationnelle des statuts. Les **inégalités** constituent aussi un vaste champ d'études : inégalités socio-économiques, tant au Québec qu'à l'international, en santé (inégalités sociales de santé), en éducation (inégalités dans l'accès à l'éducation), etc. Bref, la recherche contemporaine devrait être une source d'inspiration pour établir un lien entre la théorie et la pratique.

Plus largement, ce cours permettra aux étudiants de s'initier aux principales approches théoriques de la stratification sociale, d'appréhender de manière critique les diverses configurations et mesures des inégalités et de saisir les tendances actuelles en matière de pauvreté et d'inégalités sociales.

## 2. Plan du cours

Présentation du cours.

### **Partie I : Généralités sur les strates et les classes sociales**

- Rousseau et les origines des inégalités parmi les hommes;
- strates et classes chez les auteurs (Marx, Weber, Warner, Bourdieu, etc.);
- les rapports inégalitaires au cœur des questions de strates et de classes.
  - strates ou classes de sexe (rapports hommes-femmes);
  - classes d'âge (rapports intergénérationnels);
  - classes ethniques (rapports interethniques);
  - strates ou classes de revenu;
  - strates de consommation ou de patrimoine;
  - catégories occupationnelles;
  - prestige;
  - savoir;
  - pouvoir.

### **Partie II : Les outils méthodologiques**

- coefficient de Gini;
- rapports interquintiles;
- indice Robin des bois (ou de Hoover);
- courbe de Gatsby;
- autres mesures d'inégalités, y compris les mesures qui tiennent compte de l'aversion aux inégalités;
- indices géomatiques ou territoriaux.

### **Partie III : La recherche contemporaine**

- **Aperçu de quelques secteurs**
  - stratification et classes sociales au Québec;
  - les classes moyennes en déclin (« shrinking middle class »)?, au Québec et à l'international;
  - occupations, tables de mobilité, transmission intergénérationnelle des statuts, élasticité intergénérationnelle;
  - les inégalités de revenu et de bien-être;
  - les inégalités sociales de santé;
  - les inégalités en éducation;
  - les inégalités selon l'origine ethnique.

### **3. Pédagogie et évaluation**

#### **3.1. Pédagogie**

En plus des trois heures de présence hebdomadaire (actuellement prévues sous la forme de classes virtuelles synchrones), ce cours demande quelques heures de travail personnel par semaine.

#### **3.2. Évaluation**

- a) participation, résumés et travaux personnels pour les cours (40 points);
- à chaque semaine, une ou plusieurs lectures sont suggérées et pour la ou l'une de ces lectures (au choix), je vous demande un court résumé complété par un commentaire personnel, un questionnement, etc. (de une à deux pages maximum);
  - un des résumés sera remplacé par un exercice pratique à partir des outils méthodologiques;
- c) examen final (60 points);
- cet examen se tiendra dans la semaine des examens à la fin avril, les notes sont permises.

Grille pour la note finale (1<sup>er</sup> cycle):

A+ :	entre 90 et 100
A :	entre 85 et 89,9
A- :	entre 80 et 84,9
B+ :	entre 76 et 79,9
B :	entre 73 et 75,9
B- :	entre 70 et 72,9
C+ :	entre 66 et 69,9
C :	entre 63 et 65,9
C- :	entre 60 et 62,9
D+ :	entre 55 et 59,9
D :	entre 50 et 54,9
E :	<=49,9

### **4. Site « Portail des cours »**

Le portail sera accessible dans la semaine qui va précéder le début des cours. En tant qu'étudiants inscrits ou étudiantes inscrites au cours, vous aurez accès à tout le matériel pédagogique à l'adresse : <https://monportail.ulaval.ca>, Hiver 2021 (SOC-1100). Vous devrez aussi passer par le portail pour accéder à la classe virtuelle à chaque semaine (section outils). Il n'y aura aucun manuel obligatoire à acheter pour ce cours, tout le matériel étant accessible à partir du portail.

### **5. La préparation en vue de l'accès à la classe virtuelle : nécessité d'installer le logiciel Adobe Connect (gratuit)**

Normalement, il est assez simple de se brancher sur la classe virtuelle en suivant, dans le portail des cours, l'option « classes virtuelles », dans la section « Outils ». À chaque semaine, une demi-heure avant le début du cours, vous aurez accès à l'option « Joindre

la classe virtuelle » ainsi qu'à la séance de chacune des semaines (lien cliquable) et vous devriez alors rejoindre le groupe. Le lien diffère à chaque semaine puisque les séances s'enregistrent automatiquement.

Si vous n'avez pas encore installé le logiciel Adobe Connect, un lien vous conduira automatiquement, la première fois, au site de ce logiciel pour l'installer (c'est gratuit). Si vous avez déjà suivi un cours avec cette plate-forme, ça devrait déjà se trouver sur votre ordinateur. Toutefois, je vous suggère de faire cette installation du logiciel Adobe Connect au préalable, ce qui vous permettra d'effectuer divers tests, dont principalement un test de son.

Si vous avez une caméra, vous pourrez apparaître à l'écran. Ce n'est pas obligatoire, mais ça permettrait de reproduire la classe réelle; le nombre d'étudiants sera sans doute la contrainte majeure, nous verrons le moment venu. Il vous faudra aussi vous munir d'un micro afin de pouvoir parler, on retrouve cela le plus souvent directement sur le câble qui permet de brancher vos écouteurs. La conversation de type « chat » demeurera bien sûr disponible en tout temps afin d'assurer l'interaction en mode synchrone.

Pour tous les détails techniques, voir à cette adresse :  
<https://www.ene.ulaval.ca/classe-virtuelle> (Section « Étudiants, Préparer mes appareils »)

Pour une capsule de formation :  
[http://cours2.fsa.ulaval.ca/ena/capsules/adobe\\_connect\\_etu/html5.html](http://cours2.fsa.ulaval.ca/ena/capsules/adobe_connect_etu/html5.html)

## 6. Règlements et politiques institutionnels

- **Règlement disciplinaire**

- Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

- Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

- **Harcèlement et violence à caractère sexuel**

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

- **Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval**

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1<sup>er</sup> juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la Loi sur le droit d'auteur.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante :

[http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## 7. **Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente**

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il

est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## **8. Plagiat**

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur.

Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant); remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: Commission de l'éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

## **9. Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval**

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

- **Mesures d'évaluation de la qualité du français**

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

- **Mesures de soutien**

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;

B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;

C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau Fernand-Dumont regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

### Quelques repères bibliographiques

- Anderson, Nels et Olivier Schwartz (2011), *Le Hobo, sociologie du sans-abri. Suivi de l'Empirisme irréductible*, Paris, Armand Colin, 396 p.
- Bihl, Alain et Roland Pfefferkorn (dir.) (2014), *Dictionnaire des inégalités*, Paris, Armand Colin, 604 p.
- Bosc, Serge (2008), *Stratification et classes sociales*, Paris, Armand Colin, 6<sup>e</sup> édition, 216 p.
- Bourdieu, Pierre (1979), *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 672 p.
- Chauvel, Louis (2006), *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, République des idées.
- Chauvel, Louis (2013), « Welfare regimes, cohorts, and the Middle Classes », dans Gornick, Janet C. et Markus Jäntti (éds), [Income Inequality : Economic Disparities and the Middle Class in Affluent Countries](#), Stanford University Press, Luxembourg Income study, chap. 4 : 115 et ss.
- Damon, Julien (2013), *Les classes moyennes*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 128 p.
- Dubet, François (2003), « [Que faire des classes sociales ?](#) », *Lien social et Politiques*, N°49 : 71-80.
- Dubet, François (2011), « [Régimes d'inégalité et injustices sociales](#) », *SociologieS, Débats, Penser les inégalités* : 20 p.
- Esping-Andersen, Gosta (éd.) (1993), *Changing Classes: Stratification and Mobility in Post-Industrial Societies*, Londres, Sage, International Sociological Association.
- Galland, Olivier et Yannick Lemel (2018), *Sociologie des inégalités*, Paris, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 352 p.
- Halbwachs, Maurice (1972), *Classes sociales et morphologie*, Paris, Minuit.
- Laurin-Frenette, Nicole (1978), [Classes et pouvoir, les théories fonctionnalistes](#), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 360 p.
- Lazarus, Jeanne (2012), « [Les enjeux de la sociologie de la pauvreté](#) », CERISCOPE Pauvreté.
- Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778) (1754), [Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes](#).